

Image not found or type unknown



Achat d'un terrain loti et paiement de la redevance pour assainis

Par naïf, le **23/05/2009** à **14:39**

Bonjour, rnrn
un ami a acheté un terrain loti en juin 2002. rnrn
rien dans l'acte de vente ne faisait état du paiement des frais réclamés par la commune au titre de l'assainissement. rnrn
son propriétaire lui adresse une facture qu'il a payée en août 2002 à la Commune correspondant à une redevance de 900 euros TTC au titre de participation pour raccordement au réseau d'assainissement. rnrn
Il le menace de poursuites judiciaires s'il ne lui rembourse pas cette somme ! rnrn
En a-t-il le droit ???? rnrn
Merci